

PRÉSENTATION DE VOS TITRES DE COMPÉTENCES AU RÉPERTOIRE DE COMPÉTENCES DES MÉDECINS DU CONSEIL MÉDICAL DU CANADA (CMC)

Si vous avez fait vos études en médecine à l'extérieur du Canada, vous devez soumettre vos titres de compétences et les documents à l'appui à inscriptionmed.ca (anciennement appelé RCMC). inscriptionmed.ca se chargera d'obtenir une vérification à la source de l'authenticité de vos titres de compétences auprès de l'établissement qui les a émis.

Tous les documents soumis à inscriptionmed.ca pour vérification doivent atteindre l'état de vérification « vérification retournée – approuvée » au plus tard huit semaines avant l'examen. Les demandes dont les documents n'ont pas été entièrement vérifiés huit semaines avant l'examen seront reportées à la prochaine séance d'examen. Dans cette situation, les frais d'inscription à l'examen déjà payés pourront être transférés à la prochaine date d'examen sans pénalité.

Veillez prendre note que le processus peut prendre plusieurs mois. Le Collège vous recommande donc d'entreprendre vos démarches le plus tôt possible. Au moment de soumettre vos titres de compétences, vous devriez aviser inscriptionmed.ca que votre demande de vérification à la source est présentée en appui de votre demande de Certification en médecine familiale.

Documents à soumettre pour la vérification à la source

Le CMFC vous demande de ne soumettre que les documents qui sont pertinents pour confirmer votre admissibilité à la Certification en médecine familiale. Pour éviter des frais supplémentaires ou des retards inutiles, vous devriez lire attentivement les indications suivantes avant de soumettre des documents à inscriptionmed.ca.

Après avoir soumis tous vos documents, vous devez vous assurer d'avoir autorisé la divulgation de vos titres de compétences au CMFC. Pour ce faire, veuillez sélectionner « Divulgation de documents » dans votre compte inscriptionmed.ca.

- **Diplôme de médecine** – Si vous avez obtenu votre diplôme de médecine à l'extérieur du Canada, vous devez le soumettre pour vérification à la source.
- **Permis d'exercice/certificat d'agrément** – Si vous respectez, d'une façon ou d'une autre, l'exigence selon laquelle vous devez avoir effectivement pratiqué la médecine à temps plein pendant au moins cinq ans à l'extérieur du Canada, vous devez, comme il est exigé, soumettre votre permis d'exercice ou votre certificat d'agrément pertinent pour la vérification à la source. Vous n'avez à soumettre qu'un certificat confirmant l'enregistrement ou la délivrance du permis pour trois années de pratique, puisque vous devez avoir pratiqué la médecine au Canada au cours des deux dernières années. Si vous pratiquez effectivement la médecine à temps plein au Canada depuis au moins cinq ans au moment de votre demande de Certification

en médecine familiale, vous n'avez pas besoin de soumettre de certificat d'agrément à inscriptionmed.ca pour vérification.

- **Certificats de formation postdoctorale** — Si vous avez réussi une formation postdoctorale d'au moins 12 mois à l'extérieur du Canada, vous devez soumettre vos certificats de formation postdoctorale pour vérification à la source. Seul un certificat attestant la réussite d'une formation postdoctorale de 12 mois est exigée. Vous n'avez pas besoin de soumettre de certificat pour chacune des rotations. Si vous avez suivi au moins 12 mois de formation postdoctorale au Canada, vous n'avez pas besoin de soumettre de certificat à inscriptionmed.ca pour vérification.
- **Certificats de formation postdoctorale supplémentaire** — Si vous avez l'intention de demander que vous soit créditée toute formation postdoctorale supplémentaire effectuée à l'extérieur du Canada pour satisfaire à l'exigence selon laquelle vous devez avoir effectivement pratiqué la médecine à temps plein pendant une période de cinq ans, vous devez soumettre les certificats pertinents pour vérification à la source.

Vérification de l'état de la vérification de la demande

Le temps qui s'écoulera avant que les documents n'atteignent l'état de vérification « vérification retournée — approuvée » dépend des établissements émetteurs. À chaque étape de la vérification, inscriptionmed.ca mettra votre profil à jour. Vous pourrez vérifier l'état de la vérification de vos documents en consultant votre compte en ligne. Vous devriez surveiller l'état de vos documents et faire le suivi auprès des organismes concernés pour vous assurer que la vérification est faite en temps opportun.

Documents dont la vérification à la source ne peut être faite

Si après l'application de la procédure établie, inscriptionmed.ca estime que certains documents ne peuvent être vérifiés à la source, un candidat peut faire appel auprès du Bureau des examinateurs pour obtenir une dispense de la vérification à la source de ce document.

Comment s'inscrire à inscriptionmed.ca

1. Rendez-vous sur le site Web de <http://inscriptionmed.ca/>
2. Lisez attentivement la description du processus de vérification à la source et suivez les instructions détaillées. <http://mcc.ca/fr/repertoire/soumettre-un-document/>
3. Veuillez vous assurer d'autoriser la divulgation des documents pertinents au Collège des médecins de famille du Canada.

Service d'aide du CMC

Tél. : 613-520-2240

Télec. : 613-248-4234

Courriel : service@mcc.ca

Confirmation de l'admissibilité

Votre admissibilité ne sera confirmée que lorsque tous les documents auront été soumis et que vos titres de compétence auront été vérifiés.

Confirmation de l'approbation de la demande

Le CMFC vous avisera par écrit lorsque votre demande de Certification en médecine familiale aura été approuvée. Si, en consultant votre compte inscriptionmed.ca en ligne, vous remarquez que tous vos documents ont atteint l'état de vérification « vérification retournée — approuvée » et que vous n'avez pas encore reçu votre confirmation, vous pouvez en informer le CMFC par courriel (ccfpexam@cfpc.ca).